

## **Compte-rendu du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 19 septembre 2019**

### **Présents :**

Fabrice Dalongeville, Véronique Joly, Laurence Cohen-Carraud, Frédéric Mommelé, Gérard Kersemaker, Sylviane Mierlot, Patrick Lamoureux, Jean-Paul Nuyttens, Francis Meunier, Laurent Desmet, D.Herbain, Yannick Herbain, Nadine Lemoine, S.Derriche.

### **Excusés :**

Alain Martin (pouvoir à Gérard Kersemaker)

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 12/09/2019

**Secrétaire de séance :** Sabrina Derriche

### **1/ Adhésion au Parc naturel régional Oise Pays-de-France.**

Le maire ouvre la séance par quelques propos liminaires concernant le Parc Naturel Oise Pays-de-France. Il indique qu'il a été de ceux qui ont travaillé à son extension vers le Valois lorsqu'il siégeait au conseil régional de Picardie. Ce travail engagé en 2010/2011 a pris près de dix ans. Avant de donner la parole à la directrice du parc naturel régional, Sylvie Capron, Fabrice Dalongeville rappelle que cette démarche engagée vise aussi à lutter contre le projet de décharge du Bois du Roi. A ce propos, le maire ajoute que le bureau du PNR s'était déjà prononcé contre ce projet de décharge en 2014.

Sylvie Capron prend la parole et présente le PNR Oise Pays de France. Le point de départ de la création des Parcs Naturels Régionaux est lié au développement durable. Les PNR connaissent un vrai succès encore car une vingtaine sont encore en projet en France. Dans la région HDF, c'est la Baie de Somme qui s'apprête à en créer un.

Le financement est assuré essentiellement par l'État et les Régions, avec une participation moindre des communes. Un PNR bénéficie d'un engagement de 15 ans par ses partenaires sous la forme d'une charte. Cette charte est le document fondateur. Il engage les acteurs : régions, départements, communes, communautés de communes et Etat. Le Parc a des missions mais pas de compétences : pas de transfert de compétences; il n'y a pas de doublons avec l'action des communautés de communes. En d'autres termes, un PNR ne refait pas ce que font les autres.

Un PNR n'a pas de pouvoir réglementaire. En revanche, le document « Charte » s'impose aux autres documents d'urbanisme comme le Scot. Le parc donne un avis consultatif; voire quand un projet est soumis à avis environnemental. Créé en 2004, le PNR Oise Pays de France compte 58 communes qui collaborent dans un syndicat mixte. L'objectif est de passer à 86 communes, essentiellement vers l'est du département de l'Oise. Le PNR a été fondé sur le principe de la valorisation et de la protection du patrimoine dans un cadre où la menace d'extension de la région parisienne est forte.

5 missions :

- la protection et la valorisation du patrimoine;
- l'aménagement du territoire
- le développement économique et social
- l'accueil et l'éducation des publics
- les actions expérimentales et contribuer programme de recherche.

A partir de 2022, le syndicat mixte PNR Oise Pays-de-France bénéficiera d'un budget de fonctionnement de 1,4 M€ dont la contribution est tirée à 70% des régions IDF et HDF et des départements (Oise et Val d'Oise). La participation des communes représentera 23 % de l'apport et l'État 7%. Le programme d'actions bénéficiera d'une enveloppe comprise entre 800 000 euros et 1,3 million d'euros financés par les Régions et les Départements. A cela s'ajoutera les crédits de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de l'Ademe et de l'Europe. Le PNR gère également le programme de fonds européens Leader dont les communes et les habitants peuvent bénéficier. Le parc compte un effectif de 35 personnes.

La participation des communes s'établit à environ 2,50 euros par an par habitant.

Concernant le planning, la décision finale sera prise avant la fin de l'année 2020 avec l'avis final du conseil national de l'environnement, après consultation ministérielle au printemps 2020.

Les communes qui ont déjà délibéré favorablement sont Fresnoy-le-Luat et Nanteuil-le-Haudoin. Baron et Rozières n'y sont pas favorables. Il semble que Trumilly ne le soit pas non plus.

Le maire indique que les communes du PNR bénéficient d'un certain nombre de dispositifs que les élus ont découverts grâce aux documents mis à leur disposition.

Par exemple, sur le patrimoine, on peut bénéficier jusqu'à 70 % d'aides du PNR. Comme pour acheter par exemple du fleurissement durable où la participation peut atteindre 80 %. C'est le dispositif Plantons le décor qui vise à réimplanter des essences d'arbres.

La directrice ajoute que des fonds d'expertise environnementale existent sur les nuisances et les risques. Chaque commune bénéficiera d'une étude urbaine qui sera incluse dans le PLU. Des partenariats existent également avec la Chambre d'agriculture autour de l'émergence d'une filière bois énergie et d'une filière foin. Les agriculteurs peuvent également bénéficier d'un fonds « bâtiments agricoles ». Dans le prolongement, le PNR a engagé un travail pour constituer un réseau de producteurs locaux qui pourrait se mettre en place en 2020.

Autre action importante : la pédagogie dans les écoles. Le PNR finance des interventions, des animations, la mise en place de jardin pédagogique. Un programme sur l'éco-citoyenneté est proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'adoption de la nouvelle Charte du PNR Oise Pays-de-France et à l'adhésion au Syndicat Mixte PNR Oise Pays-de-France.

Pour : 11

Contre : 1 voix.

Abstention : 3 voix

## **2/ Délibération Sageba Contrat de territoire Eau&Climat:**

Dans le cadre du 11ème Programme de financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'Agence propose aux territoires un outil de contractualisation multipartenaires, le Contrat de Territoire Eau & Climat. Sur le bassin versant de l'Automne, le SAGEBA se porte volontaire pour animer ce contrat ayant pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs pouvant porter des actions visant à améliorer la qualité des masses d'eau.

La commune d'Auger-Saint-Vincent, de par ses compétences en assainissement, à la possibilité de signer ce contrat en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation notamment de son système d'assainissement et la mise en place d'une filière biomasse avec réseau de chaleur.

Le maire indique avoir rencontré la directrice du Sageba pour échanger sur les dossiers de la commune liés à l'environnement et la protection de l'eau. A cette occasion, elle m'a précisé également que l'adhésion à ce programme est la clé d'entrée au dispositif de financement de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité pour l'adhésion au dispositif Contrat de territoire Eau&Climat.

## **3/ Travaux électricité Rue Rambure.**

Le maire explique au conseil que les travaux de renforcement électrique réalisés dans la rue Rambure vont être entièrement repris. Un défaut de réalisation a été constaté par le syndicat d'électricité Sezeo. Les poteaux en béton seront de nouveau changés et mieux posés. Ces travaux sont entièrement à la charge du syndicat. Une information a été faite auprès des riverains de la rue Rambure pour leur expliquer les travaux qui seront de nouveaux entrepris.

## **4/ Délibération poteau Orange :**

Le maire explique que la société AXIANS est mandatée par ORANGE pour entreprendre des démarches auprès des bailleurs pour une remise à jour des baux. Aussi, un nouveau projet de bail concernant l'installation de téléphonie mobile ORANGE située au niveau du stade municipal, chemin de Trumilly, sur la parcelle référencée section ZM n°19 à AUGER-SAINT-VINCENT.

Celui-ci annulerait et remplacerait le bail en date du 16/02/2006. Le bail est actuellement en tacite reconduction pour une période de 3 ans. Afin que l'installation soit moins précaire, Orange souhaiterait signer un nouveau bail et ainsi permettre de prolonger votre collaboration avec l'opérateur pour une durée de 12 ans. Ce renouvellement de bail permettra également de mettre à jour différents éléments du contrat comme par exemple, le traitement des données personnelles, la fiche santé, etc... De plus, certaines dispositions du bail ont été modifiées. En effet, l'indice du coût de la construction a été remplacé par une actualisation annuelle fixe du loyer à 1%.

Ainsi, la redevance augmentera de façon sûre et régulière, contrairement à l'indice du coût de la construction qui est très dépendant du contexte économique. Aussi, nous vous proposons donc de signer ce nouveau bail qui prendrait effet au 16/02/2020. Le

maire indique avoir calculé l'évolution moyenne de l'indice sur 11 ans : +1,43 %. Pour rappel, le montant du loyer annuel versé par Orange est d'environ 4 800 euros.

Après en voir délibéré, le conseil adopte la proposition de remplacer l'indexation sur le coût de la construction à un taux fixe de 1 % (12 voix) au lieu de garder l'ancienne formule (3 voix).

#### **5/ Questions diverses :**

- **Déviatiion de Crépy-en-Valois.** Fabrice Dalongeville fait rapidement un compte rendu de la réunion au Département concernant le projet de déviation de Crépy. Plusieurs tracés ont été étudiés dont certains passeraient entre Auger et Duvy. Après réflexions et études de faisabilité, il semble que le tracé retenu empruntera le chemin des meuniers situé à la sortie EST de Duvy. Ce tracé rejoindra le rond-point de Rouville, remontera vers Léviguen pour se connecter à la RN2. Le travail de lobbying autour de la protection de l'environnement que j'ai pu faire auprès du Département ainsi que l'intervention de quelques habitants concernés au premier chef par les tracés envisagés a pour le moment porté ses fruits. Pour information, le Conseil Départemental cherche à avoir l'unanimité du territoire pour son futur tracé. Si on compte les temps d'instruction de Déclaration d'Utilité Publique, d'expropriation, d'études d'impact, la déviation ne sera pas empruntée par des véhicules avant 10 ans.  
**Conseil début** novembre. Mardi 5 novembre. D'ici là, on se voit sur le PLU. Relance sera faite. Sur le presbytère également.
- **Fête du vélo.** Le maire explique avoir été contacté il y a peu par un collectif d'usagers du vélo situé à Paris qui projette d'organiser une manifestation intitulée la Mad Jacques vélo à la fin septembre, une semaine après la fête communale. Il s'agit pour les participants de relier Paris à l'abbaye du Lieu Restauré situé dans la vallée de l'automne. Une étape bivouac sera organisée le samedi à Auger-Saint-Vincent. Environ 400 cyclistes seront dans notre commune le samedi. Un bivouac sera installé au stade de football. Des foodtrucks seront proposés aux participants et aux habitants. Un groupe de musique local se produira : Smaguine Family. Le comité des fêtes assurera la buvette et la vente d'une soupe à l'oignon. Eddy Seigneur, l'ancien grand cycliste qui habite notre village, sera l'invité d'honneur pour l'ouverture de la manifestation à Auger.
- **PLU.** Le maire indique qu'une réunion de reprise de l'élaboration du PLU est prévue dans les prochaines semaines. L'information de la date de réunion sera communiquée quand elle sera fixée.
- **Assainissement :** Une réunion avec l'agence de l'eau et l'ADTO s'est tenue hier mercredi 18 septembre en mairie. A cette occasion, un point a été fait avec l'agence de l'eau sur les nouvelles dispositions de financement. L'agence de l'eau semble faire évoluer son discours par rapport à la servitude d'exploitation des puits de captage. Sa représentante a indiqué qu'elle envisageait d'aller rencontrer le syndicat des eaux d'Auger pour envisager une participation. Le maire indique que cette participation pourrait être au titre du fonctionnement du système d'assainissement ce qui faciliterait un accord.

**Environnement.** Laurence Cohen Carraud présente des initiatives. **Festival AlimenTerre:** Ce Festival, créé depuis 2007 par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) se déroule dans plus de 600 communes en France et dans une douzaine de pays et en 2018 a été vu par plus de 70 000 personnes.

Laurence Cohen Carraud annonce qu'elle met en place la tenue de ce festival à Crépy en Valois : deux soirées seront consacrées à l'agriculture et l'alimentation durable et solidaire: Ciné/Débat, les 20 et 22 novembre 2019 suivis d'une rencontre avec des associations, institutions, agriculteurs, producteurs de produits alimentaires locaux ou solidaires.

**20 novembre 2019 à 19h30**

- Les cantines scolaires de la région de Dakar, de Dominique Guélette (2018, durée : 17 min), avec la présence de Fabrice Bourdon, responsable de la restauration scolaire de Crépy-en-Valois.

- Cacao, enfants pris au piège, de Paul Moreira (2018, durée : 35 min), avec la présence de Dominique Béraud de l'association Artisans du Monde.

**22 novembre 2019 à 19h30**

- *Quinoa, prenez-en de la graine !* de Clémentine Mazoyer (2018, durée : 52 minutes), avec la présence de Julie Bongiovanni, responsable développement commercial de *À la bonne ferme* et de Jean Lefèvre, agriculteur à Oignes (Oise), cultivateur de quinoa (*Terrasses de Moray*).

Laurence Cohen-Carraud estime qu'il est nécessaire qu'une association se crée pour pérenniser ce festival l'an prochain et propose à tous ceux qui le souhaitent de rejoindre cette association.

**Croix noire.** Laurent Desmet indique que les travaux conduits par Orange n'ont pas encore été finalisés. Il indique que la route entre Chaumont et Villeneuve est très dégradée. Le maire répond que CABREMAT est chargé de faire un devis pour purger les trous. Le directeur a indiqué au maire que la route n'était pas trop dégradée dans son ensemble. Il sera nécessaire de prévoir un gravillonnage.

**Affaires scolaires.** Sabrina Derriche indique que la rentrée scolaire s'est très bien déroulée. Anne-Yvonne est remplacée par Aude Deromblay, Directrice à Fresnoy. On dénombre 142 enfants inscrits. Prévisionnel voire dans 2 ans. Scolarisation à partir de 3 ans. Mais il n'y a pas encore trop d'enfants de deux ans et demi. 5 tout petits ont été acceptés à Fresnoy.

A la cantine, on délivre environ 100 repas/jour. De plus en plus souvent, 2 services sont organisés. Les locaux sont devenus un peu petits. Une réflexion devra être engagée pour mieux utiliser les locaux disponibles.

**Pignon de la mairie.** Sylviane Mierlot demande si le pignon de la mairie peut être refait. Le maire répond que oui, ça serait bien mais qu'il faut disposer de ressources financières qui le permettent. On ne peut pas imaginer le faire pendant la journée citoyenne car cela nécessite la pose d'un grand échafaudage. Il y a aussi d'autres murs comme celui de la salle informatique de l'école qui mériteraient d'être rejointoyés.

**Réseau pouce.** Nadine Lemoine évoque un dispositif de covoiturage dénommé Atchoum. C'est un covoiturage solidaire rural. Le coût est de 120 euros/mois. C'est un sujet qui pourrait être évoqué dans le cadre du CCAS. Elle indique par ailleurs que la cuve à verre est percée. Le problème a été évoqué avec la CCPV.

**Saint Mard.** Daniel Herbain indique qu'il y a une fuite d'eau dans la rue de Saint Mard. Il faut en alerter le syndicat des eaux.

**Ruelle des vignes.** Gérard Kersmaker se fait l'écho d'une demande d'Alain Martin

concernant la ruelle des vignes. Ce dernier constate une dégradation assez prononcée. Il va falloir envisager d'intervenir pour la contrôler.

**Salle informatique.** Patrick Lamoureux indiquent que les travaux d'électricité dans la salle informatique de l'école n'ont pas été faits. Ils seront réalisés aux vacances de la Toussaint.

**Feu rue du Noyer.** Francis Meunier indique que le tas de bois situé rue du Noyer de M. KOPEK a brûlé.

Francis Meunier indique par ailleurs que le patron du locataire de l'ancienne mairie s'est porté garant pour son loyer. Il faut donc lui réclamer s'il y a eu défaut. Francis Meunier demande au maire ce qu'il en est du presbytère ? Concernant le presbytère, le maire répond qu'une issue favorable peut être envisagée, c'est d'ailleurs ce qu'il lui a déjà dit en réunion d'adjoints. Une réunion de travail et de présentation en commission sera faite prochainement pour faire le point sur ce projet important. Le maire indique d'ailleurs avoir déposé un dossier sur l'appel à manifestation d'intérêts 1000 cafés. Une équipe de tournage de BFM TV est venue faire un reportage pour illustrer cette initiative qui s'inscrit dans la redynamisation des villages de nos campagnes.

Le conseil municipal est levé à 23h30.

Le Maire,  
Municipal,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil